

CONSEIL D'ECOLE DU 18 JUIN 2024

PROCES VERBAL

| Nom | Présent | Excusé | Suppléant |
|---|---------|--------|-----------|
| Directeurs d'écoles, présidents du conseil d'école | | | |
| Mme Geney-Guerittot | x | | |
| M. Marion | x | | |
| Enseignants | | | |
| Mme Solombrino | | x | |
| Mme Glandy | x | | |
| Mme Lapeyre | x | | |
| Mme Lyonne-Laforet | x | | |
| Mme Bouix | | x | |
| Mme Broussou-Delbarre | x | | |
| Mme Berger | x | | |
| Mme Gippet | x | | |
| Mme Guerrier | | x | |
| Représentants du RASED | | | |
| Mme Ravet, psychologue scolaire | | x | |
| Représentants des parents d'élèves | | | |
| Mme Dallard | x | | |
| Mme Vera | | x | |
| M. Bouziat | | x | |
| Mme Ratigner | x | | |
| Mme Monge (suppléante) | | x | x |
| Mme Meunier | | x | |
| Mme Crebessegues | | x | |
| Mme Bonnet | x | | |
| Mme Revelard | x | | |
| Mme Lechot (suppléante) | | x | x |
| Mme Franco (suppléante) | x | | x |
| Inspecteur de l'Education Nationale | | | |
| M. Caroff | | x | |
| Maires des communes ou leurs représentants | X | | |
| M. Solombrino (Vertrieu) | x | | |
| Mme Berthelot (La Balme) | x | | |
| Mme Tavernese (La Balme) | x | | |
| DDEN | x | | |
| Mme Cagnin | | x | |
| Mme Laroche | x | | |
| Voix consultative | | | |

Procès-verbal établi le 18 juin 2024
Les présidents, Mme Geney-Guerittot et M. Marion
La secrétaire de séance, Mme Berger

1. ORGANISATION GENERALE DE L'ECOLE

1.1. Personnel enseignant

Ecole de Vertrieu : Pas de changement dans l'équipe titulaire.
Le directeur conserve une journée de décharge, non connue à ce jour.

Ecole de la Balme :
Des changements avec le départ de Mme Glandy.
Trois-quarts temps pour Mme Delphine Lyonne Laforet.
La directrice conserve une journée de décharge, non connue à ce jour.

Les collègues assurant les compléments des différents services ne sont pas encore connus.

1.2. Effectifs du RPI : information sur les nouvelles prévisions d'effectifs (2024-2025)

| Répartition par classe d'âge | Effectifs |
|------------------------------|------------------|
| PS | 21 (17 B + 4 V) |
| MS | 24 (12 B + 12 V) |
| GS | 26 (20 B + 6 V) |
| CP | 15 (9 B + 6 V) |
| CE1 | 18 (13 B + 5 V) |
| CE2 | 20 (16 B + 4 V) |
| CM1 | 21 (12 B + 9 V) |
| CM2 | 32 (20 B + 12 V) |
| Total La Balme | 86 |
| Total Vertrieu | 91 |
| Total RPI | 177 |

Des ajustements sont susceptibles d'intervenir pendant l'été.

De ce fait, les listes seront affichées durant la seconde quinzaine d'août pour permettre à chacun de s'organiser pour la rentrée ; elles seront également communiquées aux mairies. Les familles pourront les consulter sur les panneaux d'affichage des mairies et des écoles.

Question des parents : *Est-il possible d'avoir les listes de fournitures scolaires avant la fin de l'année scolaire en cours ?*

Réponse des directeurs : Les listes de fournitures seront distribuées avant les départs en vacances, comme d'habitude entre fin juin et début juillet.

Pour rappel : la rentrée en petite section de maternelle est échelonnée sur 2 jours : lundi 2 ou mardi 3 septembre. Le détail sera communiqué par voie d'affichage en même temps que les listes de classes.

1.3. Répartitions

Les répartitions des classes sont laissées à l'appréciation des équipes pédagogiques. Toutes les solutions sont étudiées en fonction des effectifs et dans l'intérêt des enfants. C'est ainsi que des cours à niveau unique, double voire triple sont possibles.

Les répartitions sont susceptibles de changer chaque année.

Pour l'année scolaire à venir les équipes sont en réflexion.

A priori :

Ecole de la Balme : répartition identique à celle de cette année : PS – 2 MS/GS – CP

Ecole de Vertrieu : CE1 – CE2 – CM1/CM2 - CM2

Question des parents : *A propos de l'entrée des grandes sections en CP, y a-t-il une liaison entre GS et CP ou une initiation au CP pour préparer aux différences entre ces deux niveaux ?*

Réponse de la directrice : Nous sommes dans une école primaire qui permet aux élèves de ces 2 classes de se côtoyer quotidiennement. Les enfants connaissent l'enseignante de CP et les locaux. Des projets sont réalisés en commun (olympiades, sorties, etc..).

De plus, les enseignantes préparent les élèves de GS à l'entrée en CP avec des cahiers d'écriture, la copie de mots ou de petites phrases, des séances de phonologie, la réalisation de petites additions...

Les visites organisées pour les passages en CE1 et 6^e sont avant tout liées au changement de lieux, de personnel et de fonctionnement (ce qui n'est pas le cas ici).

1.4. Election des RPE et Commission électorale

Le conseil d'école désigne les membres de la commission électorale qui seront chargés d'organiser les élections des Représentants des Parents d'Elèves pour l'année 2024-2025.

La commission se réunira le mardi 17 septembre 2024 à Vertrieu à 18h.

Elle sera composée des membres suivants :

- Les directeurs : Mme Geney-Guerittot et M. Marion.
- 2 RPE : Mme Dallard pour l'école de Vertrieu et un représentant RPE de l'école de la Balme (à définir).
- 1 DDEN : Mme Cagnin ou Mme Laroche.

2. VIE DE L'ECOLE

2.1. Projets des classes

Des projets ont pu être menés par les équipes durant cette période :

- Accueil par les PS des enfants de la crèche de la Balme pour présentation de l'école.
- Jardin collectif à La Balme : intervention de James pour préparer la terre et planter divers légumes avec les enfants + entretien régulier par les classes + récoltes (fraises, radis, ...). Un arrosage automatique a été financé par la mairie, nous la remercions.
- Sorties en forêt pour la classe de MS/GS avec Mme Glandy.
- Des séances de jeux de société dans toutes les classes avec quelques parents.
- Sortie des classes de l'école aux soieries Bonnet à Jujurieux.
- Sortie de la classe de Mme Lapeyre à la caserne des pompiers de Montalieu-Vercieu.
- Visite de l'école de Vertrieu pour les CP avec différents ateliers en sport et en arts plastiques et un pique-nique avec la classe de Mme Gippet.
- Spectacle mené par Sandra, la danseuse professionnelle « Et au milieu il y a moi ».
- Spectacle de contes « La cave à histoires » mené par Mme Glandy et ateliers d'arts plastiques en lien avec les MS/GS/CP.
- Journée déguisée à l'école de la Balme pour Carnaval.
- Sortie des classes de Mmes Gippet et Broussou à Lyon au Groupama Stadium et pratique du All in Paddle.
- Création de poésies affichées au jardin des simples pour la classe de CE1.
- Sortie des classes de Mme Berger et M. Marion à Crémieu en mai sur le patrimoine médiéval.
- Sortie des classes de Mme Berger et M. Marion sur une demi-journée aux châteaux de Vertrieu pour travailler sur la Renaissance et ses différences avec l'époque médiévale avec la Maison du Patrimoine et une troupe de ménestrels.
- Sortie des 4 classes de Vertrieu sur les berges du Rhône pour découvrir la faune, la flore et le fleuve.
- Vote pour les prix littéraires du PNI et des Incorruptibles.
- Olympiades avec les deux écoles du RPI.

Questions et remarques des parents :

- *Remerciements adressés aux enseignants des deux écoles et au Sou des écoles pour le financement et l'organisation des différents projets riches en apprentissages.*
- *Un remerciement particulier adressé à Mme Glandy pour ses sorties en forêt.*
- *Des projets dans la nature sont-ils prévus par d'autres enseignants : Non, pas à ce jour.*

Questions communes pour les deux écoles : *Est-il possible d'homogénéiser les communications entre les 2 écoles et de communiquer les dates de projet avec demande d'accompagnement plus en amont ?*

Réponse des directeurs : les directeurs s'entendent pour gérer ensemble, du mieux possible, les communications communes aux deux écoles. Cependant, chaque école ayant des problématiques qui lui sont propres, il arrive que les messages partent à des moments différents. Concernant les demandes d'accompagnement, elles sont toujours transmises dans un délai qui permet la meilleure organisation possible.

Rappel des directeurs sur le fonctionnement lors des sorties scolaires :

Sur l'école de Vertrieu, les parents s'engagent en début d'année à respecter certaines règles qui garantissent le bon fonctionnement et la sécurité des élèves durant la sortie en signant une charte du parent accompagnateur.

Nous constatons, de plus en plus régulièrement, que cette charte n'est pas respectée : usage des téléphones portables pour prendre des photos personnelles et téléphones prêtés aux élèves, non encadrement du temps de midi et des « pauses pipi ».

Les règles du droit à l'image dans le cadre scolaire sont très strictes et encadrées par la loi (c'est un délit d'y contrevenir). Il est souvent demandé aux directeurs d'assurer une sécurité toujours plus grande : le respect du droit à l'image en fait partie.

Nous demandons donc aux parents accompagnateurs de se conformer aux règles de sécurité, qu'ils réclament par ailleurs pour leurs enfants.

A défaut, nous conservons la possibilité de ne plus choisir les adultes contrevenants quitte à devoir annuler la sortie si besoin.

Pour finir, la possibilité d'accompagner les classes n'est pas un droit ni soumis à une comptabilité, chaque enseignant voit comment gérer au mieux l'encadrement de ses sorties.

2.2. Fonctionnement des écoles

Remarques des parents de Vertrieu sur l'évaluation des résultats : *Les notes ne sont pas toujours exprimées par des résultats sur 10 ou 20. La question de leur compréhension par les enfants et les parents se pose : ces résultats sont-ils réellement compréhensibles pour des enfants de 10 ans ?*

Réponse de l'équipe : La communication des résultats d'évaluation et la forme qu'ils prennent sont un choix libre de l'enseignant. La seule obligation qui est faite est de communiquer ces résultats sous la forme du LSU (A+, A, PA, NA). Par ailleurs, une communication, dans le cahier de liaison est faite chaque année sur les modalités de l'évaluation et reprend les pourcentages de réussite correspondant au LSU.

Sauf erreur, aucune demande d'explicitation n'est arrivée à ce jour auprès des enseignants concernés.

Remarques des parents de la Balme :

- L'ambiance, l'accueil sont jugés très satisfaisants avec des couloirs colorés et animés par les travaux des enfants qui sont heureux de se rendre à l'école.

- Il est précisé que parfois le portail est ouvert un peu en retard les matins et soirs.

Réponse de la directrice : Pour l'ouverture du portail le matin, je suis seule, déjà en activité pour ma classe et la direction, et suis donc soumise aux aléas liés au fonctionnement de l'école et de la classe. J'essaie cependant de respecter au mieux les horaires d'ouverture du portail.

Pour le soir : l'horaire officiel de fin de cours est 16h10. La sortie se fait donc après. Des demandes ont été faites pour améliorer la sécurité des enfants de moins de 6 ans : je remets donc en mains propres tous les enfants de maternelle dont les parents attendent au portail. Le portail n'est donc ouvert qu'à partir du moment où j'ai la certitude d'avoir tous les enfants vers moi. Je vous précise que les horaires de sortie sont déjà anticipés en raison de tout cela.

-Comment préserver le droit à la déconnexion des enseignants si le cahier de liaison n'est pas présent dans le cartable ?

Réponse de l'équipe : Il est tout à fait possible de communiquer par mail avec l'école et les enseignants, dès lors que les parents sont conscients que la réponse n'est pas toujours immédiate.

En cas d'urgence, nous vous invitons à téléphoner.

Question à l'école de la Balme : *Est-il possible d'organiser des récréations dans l'espace de jeux adossé à l'école ?*

Réponse de la directrice : Non, c'est légalement impossible de sortir de l'espace scolaire.

2.3. Natation et parents agréés :

a- Planning :

Le planning du cycle de natation pour l'année prochaine n'est pas encore connu. Les séances auront lieu à la piscine de St Vulbas encore cette année.

b- Parents agréés :

Les séances de cette année se sont déroulées correctement, avec une moyenne de 2 parents agréés par séance (au lieu de 3 les années précédentes : 1 parent dans le bassin par atelier proposé). Le nombre de parents agréés diminue donc, malheureusement.

Rappel : toute personne majeure peut devenir « parent agréé », il n'est pas nécessaire d'avoir un enfant scolarisé au sein de l'école.

Pour obtenir l'agrément, il suffit de se faire connaître auprès des directeurs du RPI, d'accepter de passer un test très simple de natation et de suivre en vidéo une formation théorique autour de la sécurité.

L'agrément est valable 5 ans.

Un appel aux parents bénéficiant déjà d'un agrément natation sera fait en début d'année.

3. MOYENS

3.1 Cantine

Sur la Balme : Satisfaction générale.

Question : *Un compost est-il mis en place pour gérer les déchets alimentaires qui pourrait servir pour le jardin ?*

Réponse de la directrice : Au regard de l'âge des enfants et de l'ambition pédagogique liée au jardin, la gestion d'un compost présent dans l'école semble impossible à mettre en place.

Questions pour la mairie de la Balme :

- *Si un enfant a déjà goûté un aliment qu'il n'aime pas, lui est-il demandé de le goûter à nouveau ?*

Réponse de la mairie : On propose de goûter, plusieurs fois si nécessaire, mais on ne le force pas.

Questions aux 2 mairies :

- *En lien avec la question posée lors du CE précédent : récupérer les repas commandés, non consommés, via un sac isotherme pour respecter la chaîne du froid est-il possible ?*

Réponses des mairies : C'est compliqué à gérer. Il faut savoir que les aliments ne sont pas livrés en portions individuelles. De plus, c'est une lourde responsabilité si l'enfant tombe malade.

A La Balme, le premier jour d'absence des enseignants n'est pas comptabilisé aux parents en cas de non-remplacement. A Vertrieu, lors de l'absence d'un enseignant non remplacé, l'enfant peut être déposé à la cantine pour le repas de midi et récupéré à 13h30.

Questions à la mairie de Vertrieu : *Des familles se plaignent du bruit mais aussi du silence imposé avec une équipe encadrante qui serait trop stricte.*

- *Pourquoi y a-t-il des punitions collectives pour quelques-uns qui font les fous ?*
- *Y a-t-il réellement l'obligation de manger une certaine quantité ?*

Réponse de la mairie : L'équipe encadrante n'est pas « trop stricte », mais est obligée de rappeler plusieurs fois à l'ordre les enfants.

Concernant les punitions collectives, elles consistent à sortir les derniers pour les tablées plus agitées, et désormais un système de croix est mis en place : au bout de 3 croix, les parents seront informés du comportement inadapté de leur enfant par courrier.

Les enfants ne sont pas obligés de manger de tout, mais ils doivent goûter.

Le règlement intérieur de la cantine de Vertrieu va changer pour l'année prochaine : il n'y aura plus de repas « tampon » pour les élèves non-inscrits. Obligation sera donc faite de venir chercher l'enfant à midi s'il n'est pas correctement inscrit. En l'absence d'un adulte responsable, les équipes se verront contraintes d'appeler la gendarmerie.

3.2 Périscolaire

Les parents sont satisfaits du fonctionnement des deux périscolaires et du personnel qui est en charge de la sécurité des enfants.

Question à la mairie de la Balme : *Concernant l'élargissement des horaires, est-il possible de mettre en place un sondage auprès des familles afin qu'elles choisissent entre un accueil plus tôt ou plus tardif ?*

Réponse de la mairie : Le personnel du matin n'étant pas forcément celui du soir, il est compliqué de changer leurs horaires. Un sondage n'est pas envisagé tant qu'il ne sera pas possible de répondre aux demandes.

Question à la mairie de Vertrieu : *Un interphone est-il possible afin de faciliter les entrées et sorties du périscolaire et éviter le maintien du portillon ouvert ?*

Réponse de la mairie : Il y a déjà un interphone et il n'y aura pas d'autre système installé ; le portillon peut être ouvert depuis le périscolaire.

3.3 Transports

Remarques pour les deux écoles :

La ponctualité du bus est appréciée ainsi que la qualité du travail des accompagnatrices lorsqu'elles sont présentes que ce soit pour la navette ou le balmeabus.

Des familles se plaignent des incivilités récurrentes de certains élèves plus grands envers les plus petits dans la navette du RPI. Ces incivilités sont mises sur le compte de l'absence d'un adulte de l'école accompagnateur. Pour autant, d'autres familles regrettent que la chauffeuse du bus crie sur les enfants afin de les calmer.

Y a-t-il des solutions ?

- *Accompagnateur adulte supplémentaire ?*

- *Sensibilisation des enfants aux règles du savoir-vivre ensemble ?*

Réponse des directeurs sur la sensibilisation :

Les règles du savoir-vivre ensemble sont inculquées quotidiennement par l'ensemble des adultes de l'école. Cette éducation relève également du rôle des parents qui doivent aussi rappeler le comportement à adopter dans les transports en commun.

Réponse des mairies : Il n'est pas possible d'avoir un accompagnateur dans le bus de retour. Les familles ne doivent pas hésiter à faire remonter leurs soucis auprès des mairies afin qu'une solution soit trouvée en cas d'incivilité de certains enfants.

Question à l'école de la Balme : Les parents demandent des informations sur l'inscription au transport scolaire départemental.

Réponse de la directrice : Une information a été faite il y a quelques temps par l'école de Vertrieu qui a reçu les éléments de la part de la région.

Une information a été faite avec les éléments de Vertrieu.

3.4 Remerciements

Les équipes enseignantes remercient les mairies et leur personnel pour leur accompagnement au quotidien sur cette année et souhaitent poursuivre la qualité de ces échanges dans le futur.

Et également les AESH qui œuvrent dans les classes pour faciliter l'inclusion et l'intégration de plusieurs élèves dans le RPI.

Le conseil d'école remercie le Sou des écoles pour le maintien de son investissement.

Parole aux mairies :

Vertrieu : C'est toujours un grand plaisir de travailler avec une équipe enseignante et municipale aussi dynamique.

La Balme :

- Il n'y aura plus qu'une seule relance pour la facturation de la cantine. Les impayés seront ensuite transmis directement au Trésor Public pour mise en recouvrement.
- La Mairie interroge l'équipe enseignante en ce qui concerne le repas intergénérationnel : Est-ce que les Anciens peuvent rester l'après-midi ? Des possibilités d'actions seront étudiées en équipe et avec la mairie pour une réalisation en 2024/2025.
- Remerciements aux enseignants pour leur implication.

Rappel : les anciens comptes-rendus sont désormais disponibles en ligne sur les sites des mairies.

Parole à la DDEN : Bravo pour les nombreuses activités, votre investissement et votre relation aux familles.

CALENDRIER 2024-2025

Date de rentrée des classes : lundi 2 septembre.

Réunion de la commission électorale : mardi 17 septembre à 18h à Vertrieu.

Election des nouveaux RPE : vendredi 4 ou 11 octobre (à confirmer).

Distribution des questionnaires aux familles : la semaine suivant les élections (impératif légal).

Date de retour des questionnaires : la semaine du 21 octobre. (à confirmer).

1^{er} Conseil d'école : mardi 12 novembre à 18h à La Balme.

Bonnes vacances à toutes et à tous